

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 24 octobre 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Daniel Sauriol, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
Mme Anne Roy, directrice des communications et des relations avec les citoyens
Me Denis Bouffard, secrétaire

Observateur : M. Yan Maisonneuve

Absent : M. Martin Beaudry, conseiller spécial – agent de liaison

CE-2018-1223-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2018-1224-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2018-1225-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 17 OCTOBRE 2018

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 17 octobre 2018, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2018-1226-DEC MANDATS / COMMISSION DE LA PLANIFICATION, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

Il est unanimement résolu que le comité exécutif mandate la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire pour traiter les points suivants :

- contrats hors régie (concurrence, gestion, surveillance);
 - limite des conventions collectives (rendement des équipes)
 - comparatif des conditions de travail avec d'autres villes;
 - gestion des requêtes (processus de suivi des requêtes à la Direction de l'entretien du territoire)
 - techniques de réparation des rues;
-

CE-2018-1227-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- a) de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 10 octobre 2018 ;
- b) de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire du 15 octobre 2018.

CE-2018-1228-DEC DÉPASSEMENT DES COÛTS / TECQ III / SEUIL DU TECQ IV

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'est engagée, par sa résolution numéro 582-12-2016, adoptée le 12 décembre 2016, à respecter les modalités du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 s'appliquant à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le programme TECQ III est prolongé d'une année donc jusqu'au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE la majorité des travaux sont terminés ou en cours de l'être en date de ce jour;

ATTENDU QUE le montant total de la contribution gouvernementale (fédéral et provincial) pour le programme TECQ III s'élève à 31 915 376\$. Ce montant est calculé selon le décret de population janvier 2014 soit 110 285 habitants x 289,39\$ / habitants;

ATTENDU QU'un investissement additionnel pour la municipalité doit être réalisé pour obtenir la contribution gouvernementale. La municipalité doit atteindre un seuil minimal d'immobilisations en réfection d'infrastructures municipales d'eau potable, d'égout, de voirie, en construction ou en réfection d'infrastructures requises par le schéma de couverture de risques ou liées à la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le seuil du TECQ III pour la Ville de Terrebonne est fixé à 28\$ par habitant pour chacune des années du programme (de 2014 à 2018), soit un total de 15 439 900\$. Ce seuil a été atteint difficilement ;

ATTENDU QUE le tableau, daté du 11 octobre 2018, démontre qu'en ajoutant les cinq (5) projets suivants le montant des coûts admissibles s'élèverait à 39 588 895\$ par rapport à des subventions de 31 915 376\$ donc un excédent de 7 673 519\$

Durivage, 32 ^e et 33 ^e avenue - Travaux 2019 (estimation Comeau préliminaire)	529 647\$
Rue George-VI entre côte de Terrebonne et la rue de Briançon	1 477 000\$
Montée Gagnon entre la rue Marie-Josée et la montée Gagnon	679 858\$
Rang Saint-François entre la rue des Vignes et la montée Gagnon	757 732\$
Boulevard des Seigneurs entre boulevard de Hauteville et la rue de Charente	4 442 207\$
Total	7 886 444\$

ATTENDU QU'il y a deux (2) explications concernant le dépassement des coûts, à savoir :

1. Les coûts du poste industriel ouest (ouvrages de surverses) sont passés de près de 2 000 000\$ d'estimation à plus de 9 000 000\$ de travaux;
2. Contrairement aux programmes TECQ antécédents, le coût des travaux a été un peu plus élevé que les estimations;

ATTENDU QUE les membres de la commission analysent deux (2) options :

1. Les travaux excédentaires ci-haut mentionnés seraient subventionnés dans le TECQ IV, ce qui obligerait des travaux en 2020;
2. Les travaux excédentaires ci-haut mentionnés débuteraient le plus rapidement que possible pour être terminés en 2019 et seraient intégrés dans le seuil du TECQ IV;

ATTENDU la recommandation numéro CPAET-2018-10-15/01 de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire concernant le dépassement des coûts dans le TECQ III ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise les travaux des rues suivantes le plus rapidement possible et inscrit ces dits travaux dans le seuil minimal du TECQ IV conditionnellement à l'approbation de cette recommandation par la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM).

- Durivage, 32^e et 33^e avenue - Travaux 2019;
- Rue George-VI entre côte de Terrebonne et la rue de Briançon;
- Montée Gagnon entre la rue Marie-Josée et la montée Gagnon;
- Rang Saint-François entre la rue des Vignes et la montée Gagnon;
- Boulevard des Seigneurs entre le boulevard de Hauteville et la rue de Charente.

CE-2018-1229-DEC PROLONGEMENT / AQUEDUC / SECTEUR DES RUES CHARRON, MARIE-JEANNE, LAUZON ET RUE DE NANTES

ATTENDU la demande du conseiller du quartier numéro 6 concernant le prolongement de l'aqueduc pour le secteur des rues Charron, Marie-Jeanne-Lauzon et de Nantes;

ATTENDU la recommandation numéro CPAET-2018-10-15/02 de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire concernant cette demande ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire, que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée afin de préparer une estimation des coûts et que la Direction de l'administration et finances soit et est mandatée afin de préparer une analyse des impacts sur le compte de taxes pour les résidents du secteur des rues Charron, Marie-Jeanne-Lauzon et de Nantes.

CE-2018-1230-DEC URBANOVA / EXPROPRIATION / PROCÈS EN COURS / TAQ

ATTENDU QUE la société Deveau Avocats a transmis une 10^e note d'honoraires au montant de 107 266,12\$ (t.t.c.) dans le dossier d'expropriation des corridors de biodiversité dans le secteur URBANOVA pour des services professionnels rendus entre le 1^{er} et le 31 août 2018;

ATTENDU QUE la firme Deveau Avocats a dûment été mandatée par le règlement numéro 641 pour représenter la Ville de Terrebonne dans le cadre de la présente expropriation ainsi qu'à prendre toutes procédures en vertu de la *Loi sur l'expropriation* incluant la représentation de la Ville de Terrebonne devant le TAQ ;

ATTENDU QUE ce montant inclut les déboursés, à savoir : frais de stationnement (107,01\$), photocopies (809,85\$), frais d'experts WSP (2 313,06\$) ainsi que les honoraires de Caprea (17 452,50\$, 4 192,50\$ et 6 581,25\$);

ATTENDU QUE le procès sur l'indemnité d'expropriation a débuté au début du mois de novembre 2017 devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) et est toujours en cours ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire le nécessaire afin que cette note d'honoraires soit dûment acquittée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 9 octobre 2018, que le comité exécutif approuve la facture numéro 425228 émise par la firme Deveau Avocats en date du 28 septembre 2018 pour les services professionnels rendus dans le dossier d'expropriation des corridors de biodiversité dans le secteur Urbanova et autorise la trésorière à payer à la firme Deveau Avocats un montant de 93 295,17\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 641, tel que modifié par les règlements numéros 641-1 et 641-2. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0392 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2018-1231-DEC OFFRE DE SERVICES / SOUTIEN TECHNIQUE / LOGICIEL DE GESTION / COUR MUNICIPALE / 2018

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 17 octobre 2018, d'accepter l'offre de services de la firme Acceo pour le soutien technique du logiciel de gestion de la cour municipale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, le tout pour un montant n'excédant pas 46 010,22\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0384 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente. (*L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon le paragraphe 6 b) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.*)

CE-2018-1232-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 242 387,33\$ préparée le 19 octobre 2018.
-

CE-2018-1233-DEC ÉMISSION D'UNE CARTE DE CRÉDIT / CABINET DU MAIRE

ATTENDU QU'il est requis pour le nouveau maire de la Ville, dans l'exercice de ses fonctions, d'avoir en sa possession une carte de crédit;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter la modification suivante au compte de cartes de crédit affaires Visa Desjardins :

- ajouter comme détenteur de carte de crédit M. Marc-André Plante avec une limite de crédit de 2 500\$.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 18 octobre 2018, que le comité exécutif autorise l'émission d'une carte de crédit au nom de M. Marc-André Plante avec une limite de crédit de 2 500\$.

CE-2018-1234-REC APPROPRIATION / SOLDES DISPONIBLES / AFFECTATION EN RÉDUCTION DU SOLDE DE L'EMPRUNT À REFINANCER / AFFECTATION / EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT EN RÉDUCTION DU SOLDE DE L'EMPRUNT À REFINANCER / ÉMISSIONS DU 5 SEPTEMBRE ET DU 29 NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé et procédera au refinancement de divers règlements d'emprunt les 5 septembre et 29 novembre prochains;

ATTENDU QUE certains règlements à refinancer ont des soldes disponibles réservés pour le service de la dette et des excédents de fonctionnement affectés qui doivent être appliqués en réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement;

ATTENDU QUE ces appropriations et affectations en réduction du solde de la dette à refinancer doivent faire l'objet d'une résolution du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a eu inversion des en-têtes contenant les dates aux tableaux soumis par la Direction de l'administration et finances, qui a été reportée dans la résolution numéro 384-08-2018, et qu'il y a lieu de corriger le tout pour des fins administratives bien qu'il n'y ait pas d'impact monétaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 24 octobre 2018, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser l'appropriation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés et leurs affectations en réduction du solde de l'emprunt à refinancer selon les tableaux suivants :

Émission 5 septembre 2018

Règlement	Solde disponible
499	25 280,76\$
555	4 358,71\$
Total :	29 639,47\$

Émission 29 novembre 2018

Règlement	Solde disponible
277	314 118,88\$
373	403 144,03\$
Total :	717 262,91\$

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté du règlement 314 en réduction du solde de l'emprunt à refinancer :

Émission 29 novembre 2018

Règlement	Excédent de fonctionnement affecté
314	13 551,82\$
Total :	13 551,82\$!

QUE la résolution du conseil municipal numéro 384-08-2018 soit et est abrogée en raison des motifs mentionnés ci-dessus.

Que copie de la résolution du conseil municipal soit transmise au service du financement municipal du ministère des Affaires municipales et Habitation.

CE-2018-1235-DEC VIREMENT / EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS ANCIENNES VILLES DE LACHENAIE ET LA PLAINE À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON-AFFECTÉ

ATTENDU QUE, lors de la fusion des trois (3) villes (Lachenaie, La Plaine et Terrebonne), l'excédent de fonctionnement non affecté respectif de chacune des villes a été affecté pour être utilisé au bénéfice du secteur;

ATTENDU QUE les soldes des excédents susmentionnés sont de :

Ex-Ville	Solde (au 10 octobre 2018)
ANCIENNE VILLE DE TERREBONNE	395 047\$
ANCIENNE VILLE DE LACHENAIE	111\$
ANCIENNE VILLE DE LA PLAINE	7 504\$

ATTENDU QUE les soldes des excédents de fonctionnement affectés de l'ancienne Ville de Lachenaie et l'ancienne Ville de La Plaine ne sont désormais plus financièrement importants;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de virer ces excédents à l'excédent de fonctionnement non affecté pour alléger le suivi administratif des excédents ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 24 octobre 2018, que le comité exécutif autorise que les excédents de fonctionnement affectés des anciennes Villes de Lachenaie et de La Plaine soient virés à l'excédent de fonctionnement non-affecté.

CE-2018-1236-DEC NOMINATION / COORDONNATEUR ENTRETIEN MÉNAGER ET SOUTIEN AUX ACTIVITÉS / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'ouverture du poste de coordonnateur entretien ménager et soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande la nomination de M. Philippe Taillefer ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 22 octobre 2018 et de la Direction du loisir et vie communautaire du 19 octobre 2018, de nommer M. Philippe Taillefer à titre de coordonnateur entretien ménager et soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire, à compter du 12 novembre 2018, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Taillefer soit fixé à l'échelon 6 de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2018-1237-DEC NOMINATION / OUVRIER DE SIGNALISATION / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de signalisation au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 19 octobre 2018 et de la Direction de l'entretien du territoire du 17 octobre 2018, de nommer M. Frédéric Morin-Huard au poste d'ouvrier de signalisation au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 25 octobre 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2018-1238-DEC NOMINATION / TECHNICIENNE EN TAXATION / DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES

ATTENDU l'affichage du poste de technicienne en taxation à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 19 octobre 2018 et de la Direction de l'administration et finances du 17 octobre 2018, de nommer Mme Assoumta Djimrangaye au poste de technicienne en taxation à la Direction de l'administration et finances à compter du 19 novembre 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2018-1239-DEC PROLONGATION DE CONTRAT / CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat de travail de Mme Mariline Taillon à titre de conseillère en ressources humaines à la Direction des ressources humaines en raison de la prolongation du congé de maladie de Mme Doris Sauvageau;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 19 octobre 2018, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 31 décembre 2019, les services de Mme Mariline Taillon à titre de conseillère en ressources humaines.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de Mme Mariline Taillon.

**CE-2018-1240-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ À LA CLIENTÈLE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé à la clientèle à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 22 octobre 2018 et de la Direction de l'entretien du territoire du 19 octobre 2018, de nommer Mme Sylvie Sauriol au poste de préposée à la clientèle à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 29 octobre 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2018-1241-DEC SOUMISSION / ACQUISITION DE MUNITIONS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'acquisition de munitions (SA18-10004) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 octobre 2018 à 11 h 08, à savoir :

Summit Canada Distributors inc.	26 365,50\$ t.t.c.
Korth Group ltd	36 085,77\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Summit Canada Distributors inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 octobre 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 18 octobre 2018, d'accepter la soumission de la société **SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS INC.**, datée du 3 octobre 2018, pour l'acquisition de munitions, le tout pour un montant de 25 110\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0411 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-1242-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR
INVITATION / FOURNITURE D'UNIFORMES DES
COLS BLEUS / CONTRAT D'UN (1) AN**

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'uniformes des cols bleus pour un contrat d'un (1) an;

ATTENDU QUE la Loi permet de procéder par appel d'offres sur invitation puisque la dépense est inférieure à 100 000\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le marché desservant la fourniture d'uniformes et/ou de vêtements est passablement restreint et que procéder par un appel d'offres sur invitation permettra de s'assurer de la qualité des fournisseurs;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 11 octobre 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la « **fourniture d'uniformes des cols bleus pour un contrat d'un (1) an** ».

CE-2018-1243-DEC AUTORISATION / AMENDEMENT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un amendement budgétaire suite à la réception et l'encaissement d'un chèque émis par la compagnie d'assurances relativement à un dommage causé à un des véhicules de la Ville (police no 153), et ce, selon l'article 2.3 du règlement numéro 195 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 19 octobre 2018, que le comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 5 545\$ du poste budgétaire numéro 1-01-234-10-006 (revenu divers - autres) au poste budgétaire numéro 1-02-217-00-649 (matériel véhicules - police), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2018-0409 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

CE-2018-1244-DEC AUTORISATION / RENOUVELLEMENT / ADHÉSION / REGROUPEMENT D'ACHATS / CARBURANTS EN VRAC (ESSENCE/DIESEL) / 1^{er} AVRIL 2019 AU 31 MARS 2022

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts) ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 19 octobre 2018, que la Ville de Terrebonne confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'Union des municipalités du Québec, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022, et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés de différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de la Ville de Terrebonne.

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une (1) option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable.

QUE la Ville de Terrebonne confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont la Ville prévoit avoir besoin.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à respecter les conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants des frais de gestion de 0,0055\$ (0,55¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100\$ (1,0¢) par litre acheté aux non membres UMQ ;
- pourra facturer aux participants à très faibles volumes, des frais annuels de gestion minimum de 200\$.

**CE-2018-1245-DEC DEMANDE DE PRIX / SERVICES PROFESSIONNELS /
CONCEPTION / PLANS ET DEVIS / INSTALLATION
D'UNE VANNE INTELLIGENTE / LIGNE
D'APPROVISIONNEMENT D'AQUEDUC DE
REPENTIGNY**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour les services professionnels pour la conception de plans et devis pour l'installation d'une vanne intelligente sur la ligne d'approvisionnement d'aqueduc de Repentigny ;

ATTENDU QUE deux (2) offres de services ont été reçues, à savoir :

BHP Conseils	20 465,55\$ t.t.c.
Comeau experts-conseils	24 719,63\$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'offre de services de la société BHP Conseils s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 octobre 2018 de M. Luc Fugère, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de l'entretien du territoire du 19 octobre 2018, d'accepter l'offre de services de la société **BHP CONSEILS** pour la conception de plans et devis pour l'installation d'une vanne intelligente sur la ligne d'approvisionnement d'aqueduc de Repentigny, le tout pour un montant de 17 800\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0413 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-1246-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR
TEMPORAIRE ASPHALTÉ - AVENUE DE LA
CROISÉE ENTRE L'ÉCOLE DES PIONNIERS ET
LA MONTÉE DES PIONNIERS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction d'un trottoir temporaire asphalté pour l'avenue de la Croisée, entre l'école des Pionniers et la montée des Pionniers (SA18-9065) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 octobre 2018 à 11 h 01, à savoir :

Constructions Anor (1992) inc.	76 711,32\$ t.t.c.
LEGD inc.	76 722,36\$ t.t.c.
Eurovia Québec construction inc.	97 510,88\$ t.t.c.
Uniroc construction inc.	100 705,57\$ t.t.c.
Pavage des Moulins inc.	111 088,85\$ t.t.c.
9153-5955 Québec inc.	137 056,80\$ t.t.c.
(Terrassement Limoges et fils)	
Les entrepreneurs Bucaro inc.	161 224,84\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Constructions Anor (1992) inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 12 octobre 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 19 octobre 2018, d'accepter la soumission de la société **CONSTRUCTIONS ANOR (1992) INC.**, datée du 11 octobre 2018, pour la construction d'un trottoir temporaire asphalté pour l'avenue de la Croisée, entre l'école des Pionniers et la montée des Pionniers, le tout pour un montant de 66 720\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 642. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0402 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-1247-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / PERMISSION
D'UTILISATION DE L'EMPRISE DE LA SOCIÉTÉ
HYDRO-QUÉBEC / TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DE TROTTOIRS, PISTE CYCLABLE, FEUX DE
CIRCULATION ET ÉCLAIRAGE / CHEMIN
GASCON / ENTRE LES AUTOROUTES 25 ET 640**

ATTENDU les travaux de construction de trottoirs, d'une piste cyclable, de feux de circulation et d'éclairage sur le chemin Gascon entre les autoroutes 25 et 640;

ATTENDU QUE les travaux croisent une emprise de la société Hydro-Québec servant au passage d'une ligne de haute tension;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec a fait parvenir, en date du 1^{er} juin 2018, un projet de permission d'utilisation de l'emprise de la société Hydro-Québec pour permettre les travaux de construction de trottoirs, d'une piste cyclable, de feux de circulation et d'éclairage sur le chemin Gascon entre les autoroutes 25 et 640;

ATTENDU l'avis juridique du 9 octobre 2018;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 21 octobre 2018, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la permission d'utilisation de l'emprise de la société Hydro-Québec, remise par la société Hydro-Québec (numéro 1402-024-356965).

CE-2018-1248-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE SIX (6) POSTES DE POMPAGE

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 93-03-2017 mandatant la firme BHP Expert Conseil S.E.C. pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la mise à niveau de sept (7) postes de pompage : Charles-Aubert, Entreprises Est, Durocher, Gauthier, Saint-Denis, Saint-François #1, Saint-François #2 et Durocher (bâtiment), pour un montant de 250 754,73\$ (t.t.c.) (SA17-3006);

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 470-12-2017 mandatant la société Norclair pour les travaux de mise à niveau de six (6) postes de pompage : Charles-Aubert, Entreprises Est, Gauthier, Saint-Denis, Saint-François #1 et Saint-François #2, pour un montant de 3 249 803,15\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE des conditions de chantiers imprévisibles, au moment de la soumission, ont été rencontrées et qu'elles ont été corrigées selon les recommandations de la firme BHP Expert Conseil S.E.C.;

ATTENDU QUE les avis de changement # 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 et 11, représentant un montant total de 14 237,06\$ (t.t.c.), ont été approuvés selon le règlement numéro 389 et ses amendements (délégation de pouvoirs en vigueur) et payés dans le certificat de paiement # 3;

ATTENDU QUE les avis de changement # 4, 10, 15, 16, 18, 21, 22, 23 et 25, représentant un montant total de 39 816,44\$ (t.t.c.), ont été approuvés par le comité exécutif (CE-2018-944-DEC) et ont été payés dans le certificat de paiement #5;

ATTENDU QUE les avis de changement # 13, 14, 17, 24, 27 et 29, représentant un montant total de 41 320,34\$ (t.t.c.), ont été approuvés par le comité exécutif (CE-2018-944-DEC) et ont été payés dans le certificat de paiement # 6;

ATTENDU QUE les avis de changement #20, 26, 31 et 33, représentant un montant total de 24 912,62\$ (t.t.c.), sont payables au certificat de paiement #9;

ATTENDU QUE la somme des avis de changement recommandés et payables à la société Norclair, à ce jour, est de 120 286,46\$ (t.t.c.), incluant le montant de 95 373,84\$ (t.t.c.) payé au certificat de paiement #3, #5 et # 6;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 21 octobre 2018, que le comité exécutif approuve les travaux supplémentaires au contrat et autorise la trésorière à payer un montant de 21 667,86\$ (taxes en sus) à la société Norclair à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 680. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0393 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2018-1249-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES / RUE AGNÈS-MARTIN

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection des plans et devis ainsi que pour la surveillance en résidence des travaux de prolongement des infrastructures sur la rue Agnès-Martin (SA18-3024) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 22 août 2018 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
43688894 Canada inc. (Comeau Experts-Conseils)	16,01	89 795,48\$ t.t.c.
BHP Experts-Conseils S.E.C.	12,84	114 572,59\$ t.t.c.
EFEL Experts-Conseils inc.	--	--

ATTENDU QUE la firme EFEL Experts-Conseils inc. ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme 43688894 Canada inc. (Comeau Experts-Conseils);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 21 octobre 2018, d'accepter la soumission de la firme **43688894 CANADA INC. (COMEAU EXPERTS-CONSEILS)** pour la confection des plans et devis ainsi que pour la surveillance en résidence des travaux de prolongement des infrastructures sur la rue Agnès-Martin, pour un montant de 78 100\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0401 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que ledit mandat soit conditionnel au dépôt d'un montant supplémentaire de 19 545,48\$ (t.t.c.) du promoteur du projet, soit la différence entre le montant de la soumission de l'ingénieur-conseil et le dépôt initial du promoteur selon la convention de conception signée entre la Ville de Terrebonne et le promoteur.

Que la firme 43688894 Canada inc. (Comeau Experts-Conseils) soit autorisée à déposer les plans au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour approbation.

Que le comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Que la Ville de Terrebonne confirme son engagement auprès du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
 - Devis techniques et administratif.
-

**CE-2018-1250-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE DE
COLLABORATION / MTQ / CONSTRUCTION /
CHEMIN GASCON**

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 668, modifié par le règlement 668-1, décrétant des travaux de construction de trottoirs, d'une piste cyclable, d'ajout d'éclairage routier, d'installation d'un nouveau feu de circulation sur le chemin Gascon ;

ATTENDU QUE les travaux se feront en partie dans l'emprise du chemin Gascon et, à cet effet, une entente de collaboration a été soumise par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

ATTENDU QUE l'entente consiste à confier la gestion du projet à la Ville de Terrebonne et d'établir les droits et obligations des parties ;

Il est unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de collaboration à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**CE-2018-1251-DEC CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS DE SAUVETAGE
2019 / SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE / 12, 13 ET 14
AVRIL 2019**

ATTENDU la demande de la Société de sauvetage, si la Ville de Terrebonne est intéressée, le « Championnat québécois de sauvetage édition 2019 », événement qui s'est déjà déroulé au Complexe aquatique en 2012 et dont les organisateurs ont grandement apprécié leur expérience ;

ATTENDU QUE le calendrier actuel d'activités permettrait d'accueillir cet événement provincial les 12, 13 et 14 avril 2019 sans trop déroger à la programmation régulière (près de 125 compétiteurs prendront part à cette activité) ;

ATTENDU QUE l'organisme s'engage à organiser la compétition, à s'occuper de la recherche de commandite, à faire la promotion de l'événement en collaboration avec la Ville, à s'occuper de la logistique et des inscriptions, de l'impression des documents et à fournir les médailles et banderoles ;

ATTENDU QUE la Société de sauvetage prendra en charge les frais reliés au personnel de surveillance de la Ville de Terrebonne, soit un montant approximatif de 2 500\$;

ATTENDU QUE l'organisme demande, tout comme en 2012, que la Ville contribue à la réalisation de l'événement en permettant l'utilisation des bassins et des locaux gratuitement (coûts estimés pour le prêt sont de 5 700\$) ;

ATTENDU QUE cet événement est une occasion de mettre en valeur le Complexe aquatique, sensibiliser la population à la prévention de la noyade ainsi que promouvoir le métier de surveillant-sauveteur ;

ATTENDU QUE certaines périodes de baignades devront être modifiées mais les citoyens seront appelés à participer à cette épreuve à titre de figurants pour permettre la réalisation des sauvetages ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 18 octobre 2018, que le comité exécutif autorise la tenue du Championnat québécois de sauvetage 2019, les 12, 13 et 14 avril 2019, et accorde la gratuité pour l'utilisation des locaux et des bassins.

CE-2018-1252-DEC DÉFI CARDIO / CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À TERREBONNE / 23 NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a reçu une demande du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne pour la tenue du Défi-Cardio qui se tiendra le 23 novembre 2018 de 12h30 à 15h30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 18 octobre 2018 et selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemin public, d'autoriser le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne à tenir le Défi-Cardio le 23 novembre 2018, de 12h30 à 15h30, dans les rues situées entre le Cégep et le Complexe aquatique ainsi que sur le boulevard des Entreprises.

Que la Direction de la police fournisse les effectifs nécessaires afin d'assurer la sécurité lors de l'événement.

CE-2018-1253-DEC PARADE D'HALLOWEEN / ÉCOLE DE L'ORÉE-DES-BOIS / 31 OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a reçu une demande de l'école de l'Orée des Bois pour la tenue d'une parade dans le cadre de la fête de l'Halloween le mercredi 31 octobre prochain de 10h36 à 11h36 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 19 octobre 2018 et selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemin public, que le comité exécutif autorise l'école de l'Orée-des-Bois à tenir l'activité de parade d'Halloween le mercredi 31 octobre 2018 de 10h36 à 11h36, selon le trajet suivant :

Rues empruntées :

Rues Adonis, de l'Albatros pour le trajet court et sur les rues Rodrigue, Adonis, de l'Aubier, Ouellette et Rodrigue jusqu'à l'école

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les effectifs nécessaires afin d'assurer la sécurité lors de l'événement.

CE-2018-1254-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / CONSTRUCTION DE TERRAINS DE SOCCER ÉCLAIRÉS, AIRE DE JEUX ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER / PARC PHILIPPE-VILLENEUVE / PHASE II

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 120-03-2018 acceptant la soumission de la société IPR 360 inc. pour la construction de terrains de soccer éclairés, aire de jeux et aménagement paysager au parc Philippe-Villeneuve – phase II (SA18-6001) ;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires de décapage de terre végétale ont été nécessaires et s'expliquent par le fait que l'épaisseur de la terre végétale rencontrée sur le terrain était variable et parfois de beaucoup supérieure aux données de carottage du devis d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE cette situation a généré l'enlèvement et le déplacement d'un volume de terre supérieur à ce qui était prévu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 22 octobre 2018, que le comité exécutif approuve la directive C-7 pour des travaux supplémentaires au contrat et autorise la trésorière à payer un montant de 55 750,16\$ (taxes en sus) à la société IPR 360 inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 595. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0415 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2018-1255-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14h30.

Président

Secrétaire